

## **Arrêté 2026-283**

### **Portant recevabilité des candidatures d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Géographie Aménagement et Urbanisme » en sciences sociales**

**La Présidente de l'Université**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** Le règlement intérieur de l'ED483, notamment l'article 2.3 ;
- Vu** L'arrêté électoral 2026-253 du 9 septembre 2026 portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED483 mention « Géographie Aménagement et Urbanisme » en Sciences sociales ;
- Vu** Les candidatures reçues dans le délai imparti

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Recevabilité**

Les candidatures conjointes d'un binôme de responsables de mention de doctorat de l'ED483, mention « Géographie Aménagement et Urbanisme » en sciences sociales, sont déclarées recevables en vue de l'élection qui se tiendra le 6 octobre 2026 :

- Madame Karine BENNAFLA, responsable principal de la mention ;
- Monsieur Romain GARCIER, co-responsable de la mention.

La profession de foi des candidats est annexée au présent arrêté.

#### **Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par un affichage au sein de l'ED 483 et par voie électronique.

#### **Article 3 : Exécution**

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE  
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2  
Le 30 septembre 2026